

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
ARR	2023	02	01	049	Mise en place de 3 panneaux d'informations – Travaux de réfection avenue Jean Jaurès	6.1	Police Municipale

**VILLE DE SAINT-VALLIER (DRÔME)  
ARRÊTÉ DU MAIRE N°2023-49**

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

**VU** l'article L.581-9 du Code de l'Environnement,

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection de chaussée et trottoirs de l'avenue Jean Jaurès et l'importance d'informer les usagers pendant cette période,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Les services techniques de la Mairie de Saint-Vallier sont autorisés à mettre en place des panneaux d'informations à destination des usagers, installés sur « socle béton » aux emplacements suivants :

- Rond-point RN7 (Pont de Sarras), sur trottoir, à côté du panneau sucette,
- Pont de Pierre sur trottoir, sens Sud / Nord,
- Place Aristide Briand, au niveau du n°8.

**ARTICLE 2 :** La mise en place des panneaux d'informations sera réalisée par les services techniques de la Mairie à compter du 03 février 2023. Ces panneaux resteront en place pendant toute la durée des travaux de l'avenue Jean Jaurès. En fonction de l'évolution du chantier et des remontées des usagers, les panneaux pourront être déplacés ou repositionnés.

**ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services de la Mairie de Saint-Vallier, les agents de la Police Municipale et le commandant de la Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Vallier, le 01 février 2023

**Jean-Louis BEGOT**

Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie,  
de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux

